

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023

Accueil :

M. le **PRESIDENT** souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Madame la Boursière, Mesdames les secrétaires du greffe, à Madame la représentante de la presse. Il rappelle que la séance sera enregistrée pour faciliter la tenue du procès-verbal. Mme la Secrétaire suppléante transmettra les détails à Mme Alexandra Piot-Venizelos. L'enregistrement sera détruit après l'approbation de ce dernier.

1. Appel

Membre excusé : L. BALDISSEROTTO

Présents : 29 présents

Le quorum étant atteint, le Conseil peut donc valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

3. Assermentation complémentaire (texte repris de M. le PRESIDENT)

Nous sommes réunis en ce lundi 11 décembre 2023 pour l'Assermentation de 4 nouveaux Conseillers communaux pour la législature 2021 – 2026.

C'est un plaisir puissant que de voir de nouveaux Conseillers et de nouvelles et Conseillères venir grossir, renforcer, dynamiser les rangs de notre Conseil communal.

Vous venez d'horizons très divers et cette diversité est l'une des immenses richesses de nos pouvoirs de milice en Suisse: vous venez de toutes les classes sociales, de toutes les origines, vous exercer une profession libérale, ou de classe ouvrière, fonctionnaire, artisan, chef d'entreprise, et vous êtes arrivés là avec courage.

Vous pouvez être heureux et fiers aujourd'hui, il sera temps demain de redevenir humbles.

Vous vous apprêtez maintenant à vivre un moment qui restera unique dans votre vie

Vous allez prêter serment.

Je voudrais que vous ayez tous, ainsi que vos proches qui vous accompagnent, conscience de l'importance et de la puissance de ce moment. Il n'est pas un aboutissement, il n'est surtout pas une formalité légale ou administrative, il est bien plus que cela. À la minute où je vous parle, vous n'êtes pas encore Conseiller Communal.

Parce que c'est en prononçant ce serment, lors duquel vous allez lever la main droite et dire « je le promets ». Formidable dans son sens le plus commun, car quelle que soit la forme que vous donnerez à vos moments de Conseillers et Conseillères, vous y connaîtrez des satisfactions profondes et formidables.

Vous représentez le socle de notre démocratie. Que ces temps politiquement apaisés ne vous fassent pas oublier d'autres temps, ou d'autres lieux. Voilà pourquoi c'est une fonction formidable

au sens étymologique du terme. Vous allez découvrir très vite qu'il en manque deux tout aussi importants pour constituer un véritable Conseiller : le courage, et l'humilité.

Tâchez d'être courageux, toujours, et sachez rester humbles. Soyez toujours respectables. Sachez être audacieux, et veillez parfois à rester prudents.

Je prie l'assemblée de se lever.

Messieurs Luc Macheret, Sébastien Lebrun, Jimmy Inghoffer et Yann Dubrit, viennent devant nous et se mettent sur un rang.

M. le **PRESIDENT** lit le texte d'assermentation officiel.

Il déclare les nouveaux Conseillers précités assermentés.

C'est avec une grande joie que le Bureau du Conseil communal les accueille.

Il tient à leurs faire part de sa satisfaction, mais surtout de son espoir que leur élection puisse amener l'impulsion dynamique dont notre commune a besoin.

4. Approbation du PV de la séance du 09 octobre 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

5. Communications générales du Président (texte repris de ce dernier)

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Madame la Syndic, Messieurs les Municipaux, Avant tout, je souhaite saluer et chaleureusement remercier mon Bureau. Qui ont mené une année de dépouillement de bienveillance et dans un esprit de coopération et de motivation. Cela a été un plaisir de pouvoir dialoguer et m'impliquer dans ce rôle un peu particulier de Président et je me réjouis de collaborer avec Vous, durant l'année 2024.

Je remercie également l'administration communale et en particulier le Secrétariat du soutien et de son professionnalisme. Je suis ravi de la collaboration existante et à venir avec l'administration et avec le Conseil communal.

Enfin, je ne vais pas m'éterniser dans ces remerciements dignes d'une cérémonie de remise des prix mais je tiens tout de même à vous témoigner, chers/ères collègues, ma gratitude pour la confiance que vous m'avez accordée en m'élisant à cette fonction pour 2023.

Au fil des félicitations et autres reconnaissances de rigueur, quelques questions un peu embarrassées me sont apparues : Qu'est-ce que le Conseil communal ? En quoi consiste ce rôle de Président ?

Mais qu'est-ce que vous y faites dans ce Conseil communal ?

Si le fédéralisme, et les échanges intermunicipaux nécessitent un peu de traduction institutionnelle entre conseil communal, municipal ou général, il n'en reste que cette relative méconnaissance par des Vaudois m'a incité à mon tour à m'interroger, à me questionner non seulement sur la manière de présenter ce que nous faisons ici mais aussi sur notre capacité individuelle et collective à expliquer, à être compris, à être à l'écoute des citoyennes et des citoyens que nous représentons.

Chers/ères collègues, prendre la parole, paraît pour certains évident, mais nécessite du courage pour d'autres.

Je ne peux que vous inviter, quelle que soit votre expérience ou votre habitude, à oser vous exprimer lors de nos séances. Si la parole peut porter des idées et des idéaux, défendre des positions, elle peut également flatter ou blesser, veillons donc à débattre avec dignité et respect.

Au Conseil Communal, nous portons la parole, en particulier celle des habitant-e-s de notre village. Mais nous faisons aussi entendre nos propres convictions, nos critiques et nos idées pour Morrens.

En plus, ce début d'année, je vous propose aussi d'être vous les porte-paroles du Conseil Communal, de cette institution et de la politique de proximité que nous incarnons. Nous pouvons jouer ce rôle de médiateur pour renforcer la crédibilité, la lisibilité et l'envie de participer à la vie politique locale. C'est un défi important, au-delà des campagnes électorales que de contribuer à la participation civique et surtout avec ce projet de fusion des communes du bas qui est une action qui prépara la population, de manière simple et conviviale, l'activité et la fonction de nos Conseillers.

Au terme de ce monopole de la parole, bien heureusement qui va cesser un instant je nous souhaite collectivement, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal et du Conseil Communal, de nous parler avec engagement, enthousiasme, esprit critique, humour et respect mais aussi de nous écouter au mieux, comme vous venez de le faire avec patience et bienveillance et je vous en remercie.

6. Communications de la Municipalité :

Madame la Syndique, Sandra Hulaas (texte de cette dernière)

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

J'aimerais commencer par souhaiter la bienvenue parmi nous à notre nouveau collègue Municipal, M. Emmanuel Lehnherr qui a été assermenté par le bureau du Conseil communal en date du 7 novembre dernier.

M. Lehnherr s'occupera des dicastères de l'Ecole, de la formation et de la jeunesse ainsi que de la gestion des bâtiments communaux, à l'exception de la ferme communale, vu qu'il est locataire et concierge de ce bâtiment.

M. Lehnherr sera ainsi notre représentant au sein de l'ASICE (association scolaire intercommunale de Cugy et environs) et de l'EFAJE (association pour l'entraide familiale et accueil de jours des enfants du Gros-de-Vaud et environs).

Sondage fusion : vous avez reçu en fin de semaine dernière un tout-ménage dans vos boîtes aux lettres qui vous permet de donner votre opinion quant à un projet de fusion entre les communes de Morrens, Bretigny et Cugy. Cette démarche a été décidée par les 3 Municipalités suite à une prise de contact par la Préfecture et le délégué aux fusions du Canton. La commune de Froideville qui faisait partie du projet avorté de fusion en 2014 n'a pas voulu entrer dans ce processus.

Ce sondage est réalisé à titre purement indicatif et vise avant tout à susciter la réflexion et alimenter le débat. Pour notre village, les résultats intermédiaires de cet après-midi donnent plus de 80% d'avis favorables au démarrage d'une étude sur l'opportunité d'une fusion, et c'est Morrens qui semble être la commune la plus positive des trois. Les résultats finaux vous seront communiqués au début de l'année prochaine.

Gérance de la ferme communale : nous avons été avisés le 21 septembre que la gérance pro Logement qui s'occupait de la gestion de la ferme communale résiliait le contrat pour fin septembre 2023 à la suite du congé donné par la gestionnaire de notre immeuble.

Après comparaison entre trois offres de gérance, nous avons accordé le mandat à la régie Braun à Lausanne qui a pu reprendre à la volée les opérations nécessaires à la bonne marche de l'immeuble.

SDNL (schéma directeur du Nord-Lausannois) : les bureaux techniques de cette structure de planification intercommunale, active principalement en matière d'urbanisation et de mobilité, ont été regroupés à Renens dans les bureaux du SDOL (schéma directeur de l'ouest lausannois). Cette décision fait suite à la démission successive des deux urbanistes qui travaillaient pour le SDNL et au fait que les projets en cours ne touchent les communes de la deuxième couronne, dont Morrens fait partie, que de façon marginale. Le corollaire de ce regroupement sur le plan technique et administratif est que le mode de financement des projets a été revu et que le coût pour notre commune sera réduit de deux tiers.

Commémoration des 300 ans de la mort du Major Davel : pour terminer, je peux vous informer qu'Arcana nous a transmis le décompte de leurs prestations pour l'organisation des festivités du 1er août dernier. Le montant dont Arcana demande le remboursement est conforme au budget que le

Conseil nous a accordé malgré les caprices de la météo et une fréquentation en-dessous des espérances. Nous devons encore étudier plus précisément les justificatifs et l'attribution des recettes de la manifestation.

Mme A.-M. **BOLINGER** demande si en novembre une rencontre avec la DGEO et le département des sports a eu lieu et quelles sont les conclusions concernant la salle Davel.

Mme S. **HULAAS** confirme qu'ils se sont rencontrés en présence de M. D. **BUSCH** afin qu'il propose des solutions concrètes permettant de pérenniser cette salle de gymnastique. Ils ont pu faire valider un certain nombre de choses et affiner les exigences du Canton. Ils sont en train d'étudier le devis, qui est un peu plus élevé que le crédit accordé. Ce devis va également être mis en concurrence aux vues du montant engagé. Le Canton semble être assez aligné avec ce qui a été proposé lors de cette entrevue.

Mme A.-M. **BOLINGER** rappelle que selon le procès-verbal l'enjeu était que les enfants puissent rapidement réintégrer cette salle pour la gymnastique scolaire. Elle demande si une date a été arrêtée ?

Mme S. **HULAAS** explique que c'est un peu prématuré car ils sont en train de trouver des solutions qui puissent entrer dans le cadre du crédit accordé, puis, il faudra organiser les travaux, les faire avaliser par le Canton et la DGEO donnera le feu vert. On espère que les enfants pourront revenir au printemps prochain mais tout ne dépend pas de la Municipalité.

Mme N. **AYER** remercie Mme S. **HULAAS** d'être revenue sur la commémoration du Major Davel et demande si la Chancellerie a répondu favorablement sur sa participation.

Mme S. **HULAAS** attendait le décompte final pour demander les subventions à la Chancellerie. Cependant ce projet a démarré très tard et les budgets de la Chancellerie avaient déjà été attribués l'année d'avant. Elle va néanmoins réessayer de négocier avec eux bien que nous soyons tard et qu'elle ait peu d'espoir.

Monsieur Lucien Laperrière (texte repris de ce dernier)

Concernant le SDIS Haut-Talent (Service Défense Incendie et Secours)

L'assemblée ordinaire de l'Association intercommunale du SDIS s'est déroulée à notre Salle Davel le 10 octobre relatif au budget 2024.

Les charges s'élèvent à Fr. 337'400.-, les produits à

Fr. 124'560.- ce qui laisse apparaître un excédent de charge de Fr. 212'800.-. Cela représente un coût par habitant de

Fr. 24.12, soit une augmentation de Fr. 1'19 par rapport au budget 2023.

Cette hausse de 5.17% à charge des communes correspond à un montant de près de Fr. 11'000.- supplémentaire.

Cet accroissement sera refacturé proportionnellement aux communes lors des prochains acomptes 2024.

Ladite augmentation est due essentiellement aux coûts pour l'organisation des 10 ans du SDIS qui sera célébré par une journée portes ouvertes comprenant des coûts prévisionnels de Fr. 10'000.-.

Ce budget a été approuvé après recommandation de la Commission de gestion et des finances.

Celle-ci souhaite qu'à l'avenir le budget revienne à des proportions plus raisonnables après 4 années d'investissements particulièrement marqués.

Le 2 novembre le recrutement annuel de nos sapeurs-pompiers a eu lieu à Montheron. Trois personnes se sont présentées qui ont reçu les explications de l'Etat-major sur le fonctionnement du SDIS ainsi que vu une exposition des différents équipements, machines et véhicules utilisés. Ces intéressés ont signé les papiers d'engagement dont une habitante de Morrens, Madame Lou Delporte.

Notre SDIS, a encore été chargé par l'ECA d'organiser la journée des Commandants du canton le 10 novembre dernier. C'est notre commune qui a été choisie pour recevoir la quarantaine d'invités à la Salle Davel pour la partie technique et sur le parking pour de l'instruction.

De Morrens y ont contribué nos employés communaux, sapeurs-pompiers eux-mêmes, ainsi que le Lt George, chef du matériel et membre de notre Conseil. Votre serviteur a fait une petite allocution à la fin du cours de formation.

Et pour terminer, se rapportant aux gobelets écologiques, soit réutilisables, donnés par Gedrel SA et fabriqués par la société Ecomanif à Yverdon. Ces gobelets sont en notre possession depuis quelques semaines. Une cinquantaine ont déjà été utilisés pour boire le vin chaud offert par la commune lors de la vente des sapins de Noël mercredi dernier.

Monsieur Frédéric Gex

Transports

Une analyse est en ce moment en cours pour la régionalisation des transports entre le Mont et Echallens en raison des places de travail sur Echallens, du futur gymnase et autres. Pour l'instant, ce trajet n'était pas très intéressant pour notre commune. En quelques mois nous avons reçu 3 versions différentes en fonction des différents acteurs. Une séance est prévue dans deux jours.

Véhicule Mobility

Nous n'avons encore pas les chiffres définitifs. En revanche nous avons eu une première projection qui laisse espérer de très bonnes nouvelles quant à son utilisation.

Services industriels

Le monitoring de notre consommation électrique se poursuit et globalement nous avons encore réussi quelques économies avec une diminution de 6.6% de consommation. Malheureusement l'augmentation des tarifs fait que nous avons une augmentation de 13.59% sur notre facture. En comparaison en 2021 nous sommes passés de 295'711kwh à 145'263 avec une facture de Fr. 58'361 à Fr. 35'070.

Routes

Il y a eu des carottages effectués sur la route de Cugy en vue de sa rénovation. Les résultats sont très positifs hormis vers la Place du Village où il y a un léger souci mais pour le reste on devrait pouvoir se contenter d'un simple dégrappage et d'un nouveau tapis à poser par-dessus donc en tous les cas il n'y a pas de gros travaux sur l'infrastructure et sur les fondations à prévoir.

Gendarmes couchés

Nos plateformes à déclivité verticale posent problème. On a un pourcentage à respecter qui n'est absolument pas aux normes et ils devront être appelés à disparaître. Un préavis devrait être présenté début 2024 ou en tous les cas un crédit d'étude.

Le Canton a planifié une réfection complète de la route qui relie Morrens à Assens (soit un élargissement). Nous avons profité de cette occasion, puisque dans le futur les conduites pour l'AZEP passeront le long de la route et plutôt que d'ouvrir en deux fois, nous allons grouper les travaux mais il faut s'attendre à une fermeture de la route pour environ 6 mois à partir d'avril, mai.

Pénurie d'énergie

Le Canton a envoyé une note indiquant que la pénurie n'est pas à l'ordre du jour pour cet hiver néanmoins, ils encouragent les communes à consolider leur planification.

Eaux potables

Sauf avis contraire de la Commune de Lausanne, la reprise de notre réseau d'eau devrait avoir lieu le 1^{er} janvier 2025.

Futurs bâtiments prévus sur la Commune

La commission du Conseil communal s'est revue. Des informations suivront début 2024.

Monsieur Lehnerr (texte repris de ce dernier)Travaux de mise aux normes de la salle de gym

Depuis cet été, la salle de gymnastique de la salle Davel a été interdite aux élèves car elle ne correspondait plus aux normes de sécurité exigées par le Canton.

Les travaux de mise aux normes de la salle de gym devraient débuter en début d'année 2024 afin de permettre aux enfants de revenir au plus tard au printemps 2024.

Des devis complémentaires ont été demandés afin de correspondre au maximum au budget accordé par le Conseil Communal.

Travaux au collège de la Marionnaz

La cuisine ainsi que la salle des maîtres vont être rénovées durant les vacances de février. De plus, la moquette de la salle de classe du rez-de-chaussée, ainsi que de la salle de couture va être remplacée par du PVC. Ces travaux sont prévus durant les vacances afin de déranger le moins possible le déroulement des cours. La direction des écoles, ainsi que les enseignantes ont été informées des travaux.

Monsieur Frédéric StaehliEaux claires

M. Roger Donzallaz a été inondé suite à un bouchon dans la conduite sur le chemin du Moulin dans le champ de M. Samuel Borgeaud. Une intervention d'urgence a dû être effectuée. Ils ont trouvé du sagex et des sacs en plastique et tout le champ a dû être ouvert et en début d'année une nouvelle canalisation sera posée.

Sapins

Une trentaine de personnes sont venues récupérer leur sapin et ont pu profiter d'un vin chaud servi à cette occasion ce qui a permis de passer un moment convivial. Ils espèrent que l'an prochain un peu plus de citoyens seront motivés par cette action.

Mme A.-M. **BOLINGER** demande si les sapins viennent de nos forêts ou s'ils ont été achetés.

M. F. **STAEHLI** explique qu'ils ont été achetés à la culture de sapins de Thierrens car dans nos forêts cela devient de plus en plus compliqué d'en trouver des convenables.

7. Budget 2024

Présentation du rapport de la Municipalité (Préavis 08/2023) par Mme S. **HULAAS**.

Elle passe en revue le projet du budget 2024.

Mme A.-M. **BOLINGER** trouve que ce préavis est très bien fait et très complet et plutôt que de se focaliser sur des chiffres qui demeurent souvent abstraits, elle propose de parcourir le préavis.

Mme S. **HULAAS** ne voit pas d'objection de s'en tenir au préavis et de relever les points importants. Elle répondra évidemment à toutes les questions qui pourraient se poser.

M. D. **LAMBELET** trouve la remarque de Mme A.-M. **BOLINGER** intéressante et proposerait que l'on parcoure le budget comme prévu en revanche, aussitôt que l'on arrive à un point mentionné dans le préavis, que Mme la **SYNDIQUE** le commente afin de répondre à des questions spécifiques.

Mme S. **HULAAS** relève que cela permettra aux nouveaux Conseillers de se familiariser avec la structure du budget.

Administration 110 310.90 informatique (licences et maintenance)

Mme A.-M. **BOLINGER** demande à quoi est liée cette augmentation ?

Mme S. **HULAAS** explique que par rapport aux logiciels métiers pour lesquels on paie chaque année de l'hébergement et de la maintenance on a rajouté pour 2024 un complément qui consiste à implémenter la nouvelle banque comptable ammonisée. Il y a également un programme de gestion de séances pour lequel une formation vient de se terminer. Un logiciel de gestion de salaire a également été acheté pour être plus efficaces. L'achat des logiciels ne seront pas renouvelés chaque année mais par contre des renouvellements de licences ou de maintenance seront à prendre en compte.

Administration 110 304.00 Caisse de pension

M. J.-D. **CHAMOT** constate une augmentation à la caisse de pension disproportionnée par rapport à 2022.

Mme la **SYNDIQUE** explique que la caisse de pension a été revalorisé en fonction des salaires. Il y a une recapitalisation qui a été intégrée. Un complément a dû être mis pour la conciergerie des modulaires car ce sont des salaires qui dépassent le seuil d'entrée ainsi qu'un complément pour la caisse de pension de Mme la **SYNDIQUE**. Ce n'est pas proportionnel à des augmentations de salaire à proprement dit.

Administration 110 319.31 Cotisation Association Gros-de-Vaud

M. J.-D. **CHAMOT** constate que le poste Association du Gros de Vaud augmente toutes les années et cette fois il y a quelque chose de nouveau dans la mesure où on nous parle de cotisations complémentaires pour l'utilisation de la salle de gym d'Echallens. Il souhaiterait des explications ?

Mme S. **HULAAS** répond qu'il s'agit d'une salle de gymnastique cantonale à la base pour le gymnase (salle type omnisport VD6). Au niveau de la région il a été décidé d'y adjoindre des gradins pour y accueillir 300 personnes. Le surcout est lié à ces gradins, qui n'étaient pas prévus initialement mais qui permettront aux sociétés sportives de toute la région de pouvoir organiser des manifestations d'envergure, des compétitions et de pouvoir bénéficier de la salle. A part à Yverdon ou à Lausanne, il n'existait pas d'infrastructure de cette dimension dans la région. Ceci a pour but de valoriser la région mais cela implique un surcout de 2 millions qui est réparti à charge de 60% pour le Canton, puis la Commune d'Echallens et enfin les communes du district participent à raison de CHF 1.- par habitant sur 2 ans. Cette salle devrait sortir de terre entre 2027 et 2028.

Administration 110 365.90 Dons, aides et subventions (feuille de l'Orme)

M. J.-D. **CHAMOT** demande ce que représente l'augmentation de Fr. 7000.-.

Mme S. **HULAAS** explique qu'il s'agit de subventions que l'on octroie aux activités des jeunes, aux associations sportives locales, ainsi que pour la Feuille de l'Orme. Concernant la Feuille de l'Orme, bien que pour l'instant cette publication ait été suspendue suite à la démission du rédacteur en chef, mais en partant du principe que nous retrouverons un remplaçant pour 2024 un montant a été budgétisé, soit Fr. 16'000 de frais d'impression ainsi que Fr. 4000.- par édition pour l'équipe de

rédaction à titre de défraiement. Les recettes des annonceurs évaluées à Fr. 6000.- ont été soustraites.

Municipalité 102 390.10 Traitements répartis

M. D. **LAMBELET** arrive à un total de Fr. 58'600.- sans les charges. Il constate un peu plus bas que l'on parle du poste Administration 110 301.00 (traitement du personnel et municipaux). Il s'étonne que les traitements de la Municipalité se retrouvent à la fois dans la rubrique 102 et dans la 110. Il pense que cela représente le gros inconvénient de ne pas pouvoir exactement identifier combien la Municipalité reçoit par année.

Mme la **SYNDIQUE** précise qu'il ne s'agit pas d'un doublon mais que les frais totaux de la Municipalité sont dans le compte 110 301.00 et qu'ils sont réattribués par la suite. Il s'agit de ventilation d'écritures qui permettent de distribuer les salaires et les rétributions. En ce qui concerne la base salariale, qui est votée en début de chaque législature, on a un forfait annuel pour la Syndique de Fr. 17'800. – et pour les Municipaux de Fr. 10'200 sur lesquels sont payés des charges sociales. À cela il faut également ajouter les vacances. La différence provient des vacances qui sont de Fr. 40.- net de l'heure pour tout ce qui est de la représentation de la commune avec des partenaires externes.

M. D. **LAMBELET** ne voit aucune raison de passer ces vacances sous « Administration » car elles concernent la Municipalité et qu'une rubrique existe à cet effet. Ainsi les Conseillers verront cela plus clairement.

M. le **PRESIDENT** demande au Conseil s'il accepte que Mme la **BOURSIERE** prenne la parole.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la **BOURSIERE** explique que c'est comptabilisé ainsi depuis toujours. Ce qui est versé à la Municipalité est indiqué puisque si l'on prend le compte 102 au niveau du 300.10 il s'agit des vacances et dans les traitements répartis qui correspondent à cette répartition interne entre le compte administratif et la Municipalité cela ne représente que les indemnités. Elle rassure M. D. **LAMBELET** que dès l'an prochain avec le nouveau budget « CH2 » tout sera comptabilisé dans la bonne case.

Impôts 210 441.10 (Part à l'impôt sur les gains immobiliers)

Mme A.-M **BOLINGER** demande si ce poste veut dire que l'on a déjà soustrait ce que l'on doit rendre au Canton ?

Mme la **SYNDIQUE** explique que dans ce qui apparaît dans ce compte il y a l'entier de ce que le Canton nous rétrocède mais la finesse est que la moitié de ce que l'on encaisse repart dans notre participation à la cohésion sociale. En fait cela rentre en plein dans ce compte puis le Canton fait un calcul sur ce que l'on touche en matière de recettes conjoncturelles et nous réclame, à titre de participation à la cohésion sociale, le 50% des recettes conjoncturelles.

M. D. **LAMBELET** comprend que l'on a donc amorti en prenant dans les réserves. Il aimerait connaître ce que cela représente en pourcentage ainsi que le solde de cette réserve.

MME S. **HULAAS** explique qu'elle est à 2.5 mio soit 25%-30% de prélèvement. Il y a un graphique dans le rapport de la Commission des finances assez explicite. Il s'agit en fait d'une dissolution de réserve.

M. J.D. **CHAMOT** demande si le montant de Fr. 765'500.- comprend des frais car il rappelle qu'il y a eu des frais d'architecture tout au départ du projet.

Mme la **SYNDIQUE** explique que ces frais sont amortis depuis longtemps et qu'il s'agissait de Fr. 135'000.-. Ils ont été dépensés et il y avait également Fr. 40'000 qui concernent l'achat de la parcelle côté Jura.

M. J.-D. **CHAMOT** relève donc que l'opération est de Fr. 900'000.- en réalité.

Mme S. **HULAAS** précise que l'abris PC n'est pas dans ce compte car il s'agit de liquidités que l'on a mais que l'on doit affecter à la construction d'abris ou alors les rétrocéder au Canton pour qu'ils les utilisent pour faire des abris ailleurs.

En revanche, dans les Fr. 735'000.- il y a la construction du parking. Mais ils vont être sortis (Fr. 160'000.-) pour être amortis en 30 ans de manière ordinaire.

Forêts 451.82 Autre subventions

Mme A.-M **BOLINGER** constate qu'il y a une grosse différence sur ce compte autres subventions.

Mme S. **HULAAS** explique qu'il s'agit de la subvention pour les dessertes forestières que l'on avait budgétées en 2023 et qui n'ont pas pu être faites cette année car on a pris du retard, dû à des oppositions et à la mise à l'enquête d'un premier projet. D'autre part, on s'est rendu compte que le tracé d'une conduite de l'AZET pour amener nos eaux usées à la future STEP d'Echallens passait au même endroit que la desserte. Nous allons donc devoir coordonner les travaux entre l'AZET et le Canton pour enfouir la conduite et refaire le chemin dans un 2^{ème} temps. On a dû reporter l'ensemble de la réfection de la desserte forestière pour 2024 et on agira en un bloc pour des raisons de subventions car elles seront versées directement par le Canton et la Confédération mais on peut aussi espérer une ristourne dans le cadre de la péréquation pour les subventions thématiques et il faut atteindre un certain seuil. Il s'agit en fait de travaux reportés.

Service Social 710 365.50 Réseau EFAJE

M. D. **LAMBELET** demande des précisions sur les Fr. 426'000 d'accueil. S'agit-il d'une somme que nous payons au prorata des enfants qui sont accueillis à Morrens ou au prorata du nombre d'habitants par rapport à la région qui gère ce dossier ?

Mme la **SYNDIQUE** explique que c'est en fonction des enfants qui bénéficient de ce service de garde.

M. D. **LAMBELET** aimerait connaître le nombre d'enfants concernés pour diviser le montant par le nombre d'enfants et arriver à établir ce que nous coût 1 enfant.

Mme la **BOURSIERE** explique que nous n'avons pas accès aux chiffres qui donnent le nombre d'enfants car il s'agit de la protection des données cantonales en revanche nous connaissons le nombre d'heures de fréquentation car c'est facturé au nombre d'heures fréquentées et donc ce n'est pas forcément divisible. En effet certains enfants viennent une matinée et d'autres tous les jours le rapport n'est donc pas calculable au nombre d'enfants.

Présentation du rapport de la Commission des finances par Mme V. **CHAMOT FURIANI**.

Le Conseil décide :

D'accepter le budget pour l'année 2024 tel que présenté,
prévoyant un déficit de Fr. 232'500.-

Ceci est le résultat d'un vote à main levée comptabilisant OUI 32 – NON 1

8. Divers et propositions individuelles

M. D. **BEZENCON** tenait, au nom des enfants fréquentant l'UAPE, à remercier la Municipalité pour le bout de terrain alloué en plus. Les enfants sont ravis de l'espace et d'ailleurs ils ont souhaité remercier la Municipalité.

M. D. **LAMBELET** demande au Président s'il a suivi ce qui s'est passé au Conseil communal d'Yverdon où une majorité de droite a quitté la séance suite au désir d'un conseiller de parler de la bande de Gaza et de soumettre l'idée au Conseil communal de prendre position en faveur d'une cessation rapide de la guerre. Face à la désertion d'une partie des Conseillers, la Présidente du Conseil d'Yverdon a décidé de lever la séance spécifiant que le quorum n'était plus respecté. M. D. **LAMBELET** souhaiterait que M. le **PRESIDENT** vérifie ce que stipule précisément le règlement. Dans le cas où les recommandations cantonales n'étaient pas claires, il essaierait de rassembler quelques membres pour que Morrens deviennent une commune exemplaire en cette matière à savoir, que ce n'est pas une minorité qui décide de la poursuite ou non d'une séance de Conseil.

M. S. **AYER** répond que dans nos statuts à l'article 70 il est stipulé que si le quorum n'est pas atteint il y a suspension de séance et qu'il faut la reconvoquer ultérieurement. Le quorum correspond au tiers du nombre total de ses membres.

M. D. **LAMBELET** en conclut qu'à Yverdon la Présidente a commis une erreur.

M. S. **AYER** rendra une réponse détaillée pour la prochaine séance de Conseil.

La parole n'étant plus demandée, M. le **PRESIDENT** nous dit qu'il a été très heureux de pouvoir constater que le Conseil communal a fait du très bon travail en 2023.

Toute sa gratitude va à sa famille politique, qui sont les Membres de son bureau, son affiliation dans le développement de nos débats. Il remercie encore une fois l'administration communale et nos Municipaux, en particulier le secrétariat du Bureau pour son soutien et son professionnalisme. Il est ravi de la collaboration existante et à venir avec l'administration et avec notre Conseil communal.

Finalement, il se réjouit de travailler avec toutes et tous pour les douze prochains mois.

Il présente ses meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite. Il souhaite au Conseil une année riche en projets professionnels et familiaux.

Que cette année 2024 qui démarre soit la meilleure de toutes. Il souhaite à Santé, travail et bonheur pour vous et vos proches.

Je me réjouis de vous retrouver l'année prochaine.

La séance se termine à 21h00

Procès verbale adopté en séance du

POUR LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire





Stéphane Ayer

Alexandra Piot-Venizelos